



CONTRAT DE LOCATION

EQUIPEMENT RURAL D'ANIMATION (ERA) – HENRI MARET

50, route des Tonnets, 26300 Jaillans

DATE DE LA MANIFESTATION :

Type de manifestation :

Nombre de personnes :

DEMANDEUR :

* Personne physique :

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de téléphone :

Adresse mail :

* Personne Morale :

Nomenclature :

Nom et prénom du dirigeant :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de SIRET :

N° de téléphone :

ASSURANCE :

Nom de la compagnie d'assurance :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de téléphone :

TRAITEUR :

Nom de la société :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de SIRET :

N° de téléphone :

Si la restauration n'est pas confiée à un professionnel, merci de cocher la case ci-contre :

Veuillez noter que la mairie est déchargée de toute responsabilité en cas de problème occasionné suite à l'absorption d'un repas dont l'hygiène alimentaire n'aura pas été respectée.

RAPPEL de la capacité maximum d'accueil de la salle :

Effectif du public : 287
Effectif du personnel : 8
soit **295 personnes maximum**

PODIUM :

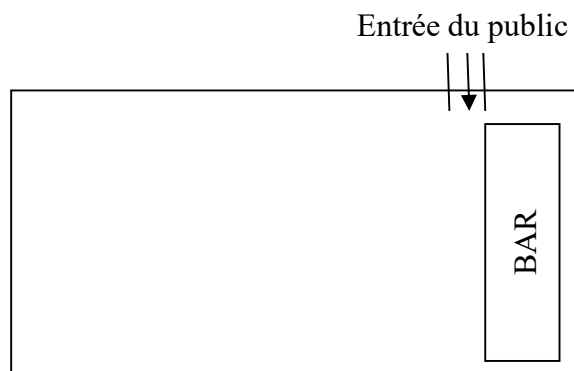
oui non

Si oui, nombre de modules souhaité :

(1 module = 120cm*120cm / 28 modules max)

↳ Emplacement souhaité :

Faire une **croix** sur le schéma ci-contre pour spécifier l'emplacement souhaité du podium.



MATERIEL :

Nombre de tables (dimensions : 1,80m x 0,80m) :

Nombre de chaises :

TARIF DE LA LOCATION : €

→ **ARRHES** 50% du prix de la location **à verser avec le contrat** : €

→ **SOLDE** **à verser dans la semaine précédant la manifestation** : €

CAUTION **à verser dans la semaine précédant la manifestation** :€

Je, soussigné(e), M..... déclare être parfaitement informé(e) de toutes les clauses et conditions du règlement d'utilisation de la salle et en accepter les termes sous ma responsabilité.

A Jaillans, le

(Indiquer la mention « bon pour accord » précédée de la signature)

PIECES A JOINDRE :

- Justificatif de domicile
- Attestation de responsabilité civile locative, indiquant le nom de la salle, l'adresse et les dates de la location
- Habilitation du traiteur pour « plats cuisinés d'avance »
- Paiement des arrhes

Nous vous rappelons que toute demande incomplète ne pourra faire l'objet d'une réservation ferme

PARTIE A REMPLIR PAR L'ADMINISTRATION

ETAT DES LIEUX D'ENTREE prévu le :

ETAT DES LIEUX DE SORTIE prévu le :